

Document d'information

Perspectives d'avenir du travail parlementaire

Les documents d'information de ParlAmericas présentent des recherches comparatives, des considérations de politiques et des mesures législatives concernant des sujets importants pour les parlementaires, et visent particulièrement nos membres des Amériques et des Caraïbes.

La **gouvernance anticipative** fait référence à l'application, dans le fonctionnement des institutions publiques et dans la prise de décisions politiques et administratives à tous les niveaux, de la **prospective stratégique**, elle-même définie comme une discipline qui étudie l'avenir de façon systémique. Plutôt que de prédire un seul avenir, le plus probable, la prospective stratégique cherche à expliquer plusieurs futurs possibles et à comprendre les hypothèses sur lesquelles reposent les stratégies actuelles des décideurs afin d'anticiper leur exposition à différents changements.¹

Ou, selon la définition de l'UNESCO, il s'agit de « **gouverner dans le présent pour s'adapter à des avenir incertains ou les façonner** »².

Cette approche peut être adaptée au travail parlementaire selon les capacités et le contexte de chaque pays. Elle constitue un outil pour créer un avenir durable en ce qu'elle conçoit **l'avenir comme une opportunité pour la transformation dès le présent**, intégrant différentes opinions et aspirations sociales.

Appliquer la perspective d'avenir dans le domaine parlementaire peut fortement contribuer à³ :

- Anticiper les défis et adopter des mesures préventives, permettant ainsi d'**adapter aux parlements** de s'adapter aux changements de l'environnement politique, social, économique et technologique ;
- Promouvoir **l'innovation et la créativité** dans l'élaboration des lois et des politiques publiques ;
- Renforcer une gestion des affaires publiques plus **efficace et efficiente** ;
- Promouvoir une participation plus large et soutenue dans le temps, basée sur **l'intelligence collective, multisectorielle et intergénérationnelle**, ce qui peut se traduire par une plus grande confiance citoyenne envers les parlements.

Ainsi, les parlements peuvent **mieux représenter la population et utiliser les ressources plus efficacement** en se concentrant sur les besoins particuliers de différents groupes de population. Ce faisant, les parlements renforcent leur rôle essentiel en tant qu'instance de représentation démocratique.

Voici quelques **pistes possibles pour inclure l'avenir dans le travail des pouvoirs législatifs**, suite à la publication [Anticiper l'avenir dans les parlements](#) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au document de l'Union interparlementaire (UIP) résultant du [Troisième Sommet mondial des commissions du futur](#), et aux dialogues tenus lors de la 21e Assemblée

¹ [Outils de prospective stratégique pour des politiques publiques résilientes](#). OCDE. 2025. (En anglais)

² [Gouvernance anticipative | UNESCO Open Learning](#). UNESCO, 2021. (Figurant également dans le Document final du [Troisième Sommet mondial des commissions du futur](#), Chili, 2025)

³ [Anticiper l'avenir dans les parlements](#). PNUD. 2024.

plénière de ParlAmericas et de la 9e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert, [Légiférer pour l'avenir : la gouvernance anticipative dans l'action parlementaire](#).

Mesures pour intégrer la perspective d'avenir dans le travail parlementaire

Renforcement des capacités

- **PROPOSER DES SESSIONS DE FORMATION** : Appuyer les parlementaires et le personnel parlementaire dans le développement de connaissances, de capacités et de compétences dans les domaines clés pour intégrer la perspective d'avenir dans le travail parlementaire⁴, incluant :
- ◆ **Le dépassement d'une vision de l'avenir fondée sur le passé** : pour éviter la tendance à réagir en se basant sur les connaissances actuelles ou des événements passés, à travers l'élaboration de politiques et de lois promouvant des approches préventive et proactive. Des futurs possibles et émergents doivent être analysés et des actions anticipées prises.
 - ◆ **L'analyse de l'impact législatif** : prise en considération de différents scénarios futurs et leurs impacts sur différents groupes de population, comme les jeunes et les femmes, dans différents domaines comme l'économie, le social et climat.
 - ◆ **La flexibilité et la capacité d'adaptation** : à travers l'intégration de clauses de révision dans les lois ou en développant des systèmes d'évaluation des lois.
 - ◆ **Une vision à long terme** : grâce à l'harmonisation des lois avec les ODD ou les programmes de planification nationale, ainsi qu'en analysant les conséquences intergénérationnelles des lois.
 - ◆ **La participation et le dialogue social** : en accroissant l'ouverture parlementaire, en particulier pour exploiter l'intelligence collective et s'appliquer à intégrer les groupes historiquement marginalisés.⁵
 - ◆ **Des considérations sur l'équité intergénérationnelle** : en promouvant la protection des droits et des intérêts des générations futures tout en favorisant la participation active des jeunes dans la formulation de politiques publiques pour le long terme, en particulier sur des sujets clés concernant leurs aspirations et leurs préoccupations.

→ **FAVORISER LA COMPRÉHENSION ET L'UTILISATION DE MÉTHODOLOGIES DE PROSPECTIVE**

STRATÉGIQUE : La prospective stratégique est une méthodologie utile et pratique permettant de rendre le travail parlementaire davantage proactif dans des contextes complexes. Pour cela, il est recommandé aux parlementaires et au personnel législatif de tirer profit de l'échange d'expériences entre pairs et utiliser les ressources disponibles publiées par différents organismes internationaux. Des organisations telles que la Commission économique pour l'Amérique latine

⁴ Les documents suivants ont servi de sources durant l'élaboration de cette liste : [Anticiper l'avenir dans les parlements](#), PNUD, 2024. (Page 10); [Les capacités de gouvernance anticipative et la prospective législative pour renforcer l'innovation et l'adaptation des institutions gouvernementales](#), Javier Medina (CEPALC), 2025. (Disponible en espagnol)

⁵ La publication de ParlAmericas intitulée [Ce que nous avons entendu : une enquête auprès des organisations féministes en Amérique latine sur leurs relations avec les parlements](#), présente une liste d'écarts existants pour les organisations de femmes souhaitant interagir ou être en contact avec les parlements.

et les Caraïbes (CEPALC), l'Union interparlementaire (UIP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) offrent des ressources éducationnelles, ainsi que de formations gratuites, dont certaines figurent dans la section « Ressources supplémentaires ».

→ **INVESTIR DANS LES SERVICES DE RECHERCHE DES PARLEMENTS POUR MENER DES ÉTUDES ET DES ANALYSES NON PARTISANES, ANTICIPATIVES ET PROSPECTIVES** : Faciliter l'accès des parlementaires aux informations intégrant une perspective d'avenir et appliquant les capacités prospectives, contribue à garantir que ce type de savoir soit exploité dans l'analyse des projets de loi et lors des débats au sein des comités permanents.

Pour plus d'information sur les **méthodologies de prospective stratégique**, vous pouvez consulter les ressources suivantes :

- Le [Guide de prospective stratégique des Nations Unies](#) (disponible en anglais), élaboré par le Laboratoire des futurs de l'ONU (UN Futures Lab), est une ressource pratique qui présente des concepts clés, un aperçu général et des explications ainsi que des principaux outils de prospective.
- Le document [Explorer les futurs : guide pour impulser le changement en anticipant les tendances](#) du Bureau argentin du PNUD présente un exercice appliquant des outils de prospective stratégique pour explorer des scénarios futurs possibles et détecter des signaux de changement.
- La publication de Save the Children et l'École des futurs internationaux (SOIF), [L'avenir nous appartient : outils de prospective stratégique pour prendre de meilleures décisions](#) (disponible en anglais), explique en détail comment appliquer plus de dix méthodologies de prospective stratégique.
- Le guide publié par le PNUD, intitulé [Démocratiser les futurs : des outils pour anticiper et cocréer des politiques publiques avec les jeunes](#), est un guide pratique pour introduire et élaborer des processus de futurs dans des stratégies aux parties prenantes, promouvant une gouvernance collaborative et anticipative, en particulier dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques avec les jeunes.

Travail des comités parlementaires

→ **CRÉER DES COMITÉS PARLEMENTAIRES DU FUTUR OU DES STRUCTURES SIMILAIRES** : Il s'agit d'organes pouvant être créés au sein des parlements, selon le contexte politique, le modèle institutionnel et la structure administrative. Ces comités sont spécifiquement chargés d'intégrer des perspectives d'avenir dans l'élaboration et la révision législatives. Une option consiste à institutionnaliser officiellement un comité spécialisé sur le futur, dont la compétence est de traiter différentes questions en employant une méthodologie de prospective stratégique afin de promouvoir la gouvernance anticipative. La région des Amériques compte actuellement les comités du Sénat et de la Chambre des députés du Chili, le comité consultatif permanent de la Chambre des sénateurs du Paraguay et le comité spécial bicaméral du Parlement uruguayen. Voici de plus amples informations sur chacune de ces commissions :

 Le [Comité du Sénat du Chili sur les Enjeux du futur, de la science, de la technologie et de l'innovation](#) a été créé en 2011.⁶ L'objectif principal de ce comité est d'identifier et d'analyser les futurs enjeux nationaux, d'évaluer leurs potentiels impacts et de proposer des mesures législatives pour les adresser de façon anticipée. Elle a notamment pour fonction d'élaborer des propositions législatives et de politiques publiques sur des thèmes comme la technologie, le changement climatique, la santé et l'éducation. Ce Comité est composé de représentants de tous les partis politiques. Il tient des ateliers et des consultations avec des spécialistes, et intègre des méthodologies prospectives. De plus, il entretient activement des liens avec des universités et des centres de recherche.

 La Chambre des députés dispose également d'un [Comité permanent sur le Futur, les sciences, les technologies et l'innovation](#), lequel a pour objectif de stimuler le développement scientifique et technologique et l'innovation dans le pays. Parmi ses autres approches, il est notamment chargé de demander des rapports et de collaborer avec des acteurs externes tels que des universités et des centres de recherche, renforçant ainsi les liens entre le travail législatif et la production des connaissances.⁷

 Le [Comité consultatif permanent sur les Sciences, les technologies, l'innovation et le futur de la Chambre des sénateurs du Paraguay](#)⁸ a été créé en 2023, dans le but d'émettre des décisions sur des projets de loi en lien avec la recherche et le développement scientifique, de planifier les politiques relatives aux sciences, aux technologies et à l'innovation, à la cybersécurité, à l'intelligence artificielle et au transfert de technologie, dans toutes leurs applications. Il est également chargé de veiller au respect des traités internationaux en la matière au sein du pays. Son travail repose sur des processus de planification stratégique visant à renforcer l'anticipation et la prise de décisions législatives éclairées.

 Le [Comité spécial sur les Futurs du Parlement uruguayen](#)⁹ créée en 2021 en tant qu'organe bicaméral a pour objectif d'inclure l'avenir dans la prise de décisions actuelles. L'une de ses principales fonctions est d'élaborer des rapports sur des thèmes stratégiques, comme l'avenir du travail, l'intelligence artificielle évolutive, l'anticipation responsable et les droits des générations futures. Elle est composée de parlementaires et dispose d'un groupe consultatif extraparlamentaire qui met à disposition ses compétences techniques et son expertise. Son travail est fondé sur des approches novatrices et collaboratives, et elle utilise des méthodologies comme l'intelligence collective et l'alphabétisation du futur. Ses contributions se traduisent par des rapports et des recommandations pour la prise de décisions législatives.

*Pour plus d'information sur des expériences régionales, n'hésitez pas à contacter le **Secrétariat international de ParlAmericas**.*

⁶ Sources : [Gouvernance anticipative](#). Bibliothèque du Congrès national du Chili. 2024; [Gouvernance anticipative. Une prospective institutionnelle pour le Chili](#). Bibliothèque du Congrès national du Chili. 2024; [Anticiper l'avenir dans les parlements](#). PNUD. 2024. (Page 26, disponible en espagnol)

⁷ À l'occasion, la commission demande aux universités d'élaborer des rapports sur l'impact de certains sujets sur la société. Par exemple, un rapport a été sollicité sur l'impact de l'IA sur la société, mettant en évidence à la fois son potentiel et ses dangers dans les domaines économique, professionnel, sociologique, et politique, entre autres, ainsi que son potentiel d'affaiblissement des fonctions intellectuelles.

⁸ Source : [Projet de résolution établissant la création de la Commission consultative permanente sur les sciences, les technologies, l'innovation et le futur](#). 2023

⁹ Source : [Anticiper l'avenir dans les parlements](#). PNUD. 2024. (Page 26, disponible en espagnol)

- **INTÉGRER UNE APPROCHE DE GOUVERNANCE ANTICIPATIVE DANS LE TRAVAIL DES COMITÉS EXISTANTS** : Au lieu de créer un nouveau comité chargé des travaux concernant l'avenir, cette approche peut être incorporée dans des instances existantes. Cela peut se faire en intégrant des méthodologies prospectives dans le travail des comités existants, ou en modifiant la structure ou les compétences d'un comité existant, par exemple en créant un sous-comité ou des groupes de travail.

ÉTAPES CLÉS POUR CRÉER UN COMITÉ DU FUTUR

1. **ÉVALUER LE CONTEXTE DU PARLEMENT** : Évaluer l'environnement propice du parlement pour déterminer s'il convient de créer un nouveau comité parlementaire ou d'en adapter un déjà existant. Cette analyse doit tenir compte de la réglementation en vigueur, des processus administratifs, du contexte politique et des ressources disponibles. Il est également fondamental d'identifier le personnel parlementaire pouvant faciliter cette phase initiale.
2. **DÉFINIR UNE FEUILLE DE ROUTE** : Établir une feuille de route définissant clairement les objectifs, les thèmes principaux et les critères de priorisation du travail du comité, avec le mandat explicite d'intégrer l'avenir dans l'élaboration et la révision législatives.
3. **EXPLOITER L'INTELLIGENCE COLLECTIVE** : Intégrer l'expérience de spécialistes en gouvernance anticipative et en prospective stratégique, les apprentissages au niveau international ainsi que les bonnes pratiques. Promouvoir la participation active de la société civile et du monde universitaire dans le travail du comité en intégrant des points de vue diversifiées afin d'analyser les effets différenciés possibles des mesures législatives sur des groupes de population comme les femmes et les jeunes.
4. **RENFORCER LES CAPACITÉS** : Aider les parlementaires et le personnel parlementaire, en particulier les membres des comités, à développer des connaissances, des capacités et des compétences essentielles pour intégrer des perspectives d'avenir dans le travail législatif.

Ressource supplémentaire :

La CEPALC a publié le document [La gouvernance anticipative et la prospective législative : un impératif pour l'Amérique latine et les Caraïbes](#) (*disponible en espagnol*), qui souligne l'urgence de renforcer les capacités d'anticipation pour faire face au troisième piège du développement. Ce rapport propose **la création et la consolidation des comités parlementaires du futur** afin de renforcer le rôle des parlements dans ce domaine. Des recommandations concrètes pour leur mise en œuvre dans la région y sont présentées à la page 36.

Création d'un agenda législatif à long terme

- **CRÉER UN AGENDA LÉGISLATIF CONSENSUEL** : Intégré une vision pour l'avenir dans le travail législatif nécessite d'identifier des objectifs communs et de développer à moyen et long terme des projets en vue du développement durable. Pour cela, les parlements peuvent définir des thèmes prioritaires et élaborer une feuille de route législative orientant les mesures nécessaires pour avancer de façon stratégique et coordonnée sur ces sujets.

La **Chambre des députés du Mexique** a développé la [Stratégie législative pour l'Agenda 2030](#), une feuille de route qui identifie les lois devant être réformées à la lumière des Objectifs de développement durable.

Lien avec des initiatives pour le parlement ouvert et la représentativité

- **TIRER PARTI DES STRUCTURES EXISTANTES SUR LE PARLEMENT OUVERT POUR Y INTÉGRER UNE VISION POUR L'AVENIR** : Le parlement ouvert vise à rapprocher le peuple des institutions législatives grâce à la transparence, la responsabilité, la participation citoyenne et l'éthique. Cette approche peut être enrichie par la gouvernance anticipative en intégrant des méthodologies de prospective dans des comités sur l'ouverture législative, les bureaux de la transparence ou de la participation, et les plans d'action. De même, les progrès en matière d'ouverture peuvent renforcer les comités du futur en promouvant des processus participatifs. Pour savoir comment conjuguer ces efforts, veuillez consulter le document [Normes sur l'ouverture législative dans le travail des comités](#) (disponible en espagnol).
- **INTÉGRER UNE PERSPECTIVE POUR L'AVENIR DANS LES MÉCANISMES PARLEMENTAIRES SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES** : L'égalité des genres peut être renforcée en incorporant une perspective pour l'avenir dans le travail parlementaire. L'utilisation d'outils de prospective stratégique permet d'anticiper les effets différenciés que les transformations sociales, technologiques, climatiques et économiques peuvent avoir sur les femmes et les filles, ainsi que sur d'autres groupes historiquement marginalisés. Les efforts institutionnels existant déjà en matière d'égalité des genres peuvent eux aussi aider à intégrer une perspective pour l'avenir grâce à l'évaluation des mesures du parlement par des unités techniques, des secrétariats de la femme, des points focaux sur le genre ou des caucus pour l'égalité. Ces espaces peuvent apporter une perspective précieuse pour analyser les potentiels effets différenciés à long terme des décisions actuelles sur les femmes. Pour aller plus loin, veuillez consulter le document [Agendas législatifs en convergence : explorer les synergies entre le parlement ouvert et l'égalité des genres](#) (disponible en espagnol), qui propose des stratégies pour conjuguer différents agendas politiques.

- **RENFORCER L'INTELLIGENCE COLLECTIVE, LE PLURALISME ET LA REPRÉSENTATIVITÉ** : Il est essentiel de renforcer l'intelligence collective, le pluralisme et la représentativité pour intégrer l'avenir dans le travail parlementaire. Cela suppose de promouvoir des espaces de participation multisectorielle et intergénérationnelle intégrant une diversité d'opinions et de savoirs, tout en évitant de reproduire des inégalités et des exclusions existantes. Pour cela, il est recommandé d'inclure activement des organisations de la société civile, des jeunes, des médias, des spécialistes, le monde universitaire, le secteur privé et des institutions publiques de différents secteurs et niveaux de gouvernement. Il est particulièrement important de tenir compte des personnes et des organisations qui œuvrent à l'égalité des genres et à la protection des droits de groupes historiquement marginalisés. Ces contributions permettent de mieux comprendre les futurs possibles et de renforcer la légitimité des décisions parlementaires. Vous pouvez consulter la ressource pratique suivante : [Trousse d'outils : Participation citoyenne au processus législatif](#).
- **TENIR COMPTE DES CONTRIBUTIONS DE SPÉCIALISTES AU TRAVAIL PARLEMENTAIRE À TRAVERS DES DONNÉES¹⁰ VENTILÉES ET DES PROJECTIONS** : Collaborer avec des spécialistes et utiliser des données ventilées ainsi que des projections peut renforcer la prise de décisions parlementaires, en fournissant des informations basées sur des faits concernant des tendances émergentes et des effets différenciés. Cela permet d'anticiper sur les besoins potentiels de groupes de population comme les femmes, les personnes en situation de handicap, les jeunes et les peuples autochtones, entre autres, et d'orienter le travail parlementaire vers la création de futurs plus justes et durables¹¹.

¹⁰ Si vous avez besoin de plus d'informations sur les bases de données disponibles en matière d'égalité des genres, de changement climatique, de développement durable et de parlement ouvert, ParlAmericas a établi cette [liste](#) (*disponible en espagnol*) que vous pouvez consulter (pages 8-15).

¹¹ ParlAmericas et le Conseil scientifique international, via son point focal régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, disposent d'un programme pilote reliant virtuellement des parlementaires et d'éminents scientifiques experts dans différents domaines. Pour plus d'information, veuillez contacter le Secrétariat international de ParlAmericas.

Ressources supplémentaires :

- [Cours d'introduction à la gouvernance anticipative et à la prospective législative](#). CEPALC, 2025. *(Disponible en espagnol)*
- [La gouvernance anticipative et la prospective législative : un impératif pour l'Amérique latine et les Caraïbes](#). CEPALC, 2025.
- [Outils de prospective stratégique pour des politiques publiques résilientes](#). OCDE, 2025. *(Disponible en anglais)*
- [Gouvernance anticipative](#). OCDE. *(Disponible en anglais)*
- [Agendas législatifs en convergence : explorer les synergies entre parlement ouvert et égalité de genre](#). ParlAmericas, 2025. *(Disponible en espagnol)*
- [Normes sur l'ouverture législative dans le travail des commissions](#). ParlAmericas, 2023 *(Disponible en espagnol)*.
- [Trousse d'outils sur la participation citoyenne dans le processus législatif](#). ParlAmericas.
- [Feuille de route pour l'ouverture législative 2.0](#) ParlAmericas, 2022.
- [L'intersectionnalité](#). ParlAmericas.
- [Démocratiser les futurs : des outils pour anticiper et cocréer des politiques publiques avec les jeunes](#). PNUD, 2025. *(Disponible en espagnol)*
- [Anticiper l'avenir dans les parlements : guide pour une action transformatrice](#). PNUD, 2024.
- [Manuel de prospective : aperçu général des outils de prospective](#). PNUD, 2022. *(Disponible en anglais)*
- [L'avenir nous appartient : outils de prospective stratégique pour prendre de meilleures décisions](#). Save the Children et l'École des futurs internationaux (SOIF), 2019 *(Disponible en anglais)*
- [Guide des Nations Unies sur la prospective stratégique](#). UN Futures Lab, 2023. *(Disponible en anglais)*



La création de cette publication a été possible grâce au soutien généreux du Gouvernement canadien par l'entremise d'Affaires mondiales Canada.